



COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
DE-2023-02

Date de la convocation : 02/01/2023

Date d'affichage : 02/01/2023

Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15

Nb Conseillers en exercice : 15

Nb Conseillers présents : 11

Nb Conseillers représentés :

Quorum : 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 09 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf janvier à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Angé, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, Mme FLORI Céline, M. LECCIA Lucien, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget Principal - Vote des Restes à réaliser 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil

La clôture du budget d'investissement 2022 intervient le 31/12/2022, et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil d'adopter les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 11	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

D'ADOPTER les restes à réaliser 2022 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe de la présente délibération.

DE REPORTER ces restes à réaliser au budget primitif 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230109-DE-2023-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2023

Publication : 10/01/2023

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI



Annexe à la délibération DE-2023-02 du 09 Janvier 2023

Budget Principal - Etat des Restes à réaliser 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Date de l'inscription / engagement	RAR
2051	Système de réservation et de visite de l'église Saint-Michel	SAS 3A SOLUTIONS	04/10/2022	18 219,00
2135	Remplacement des chauffages dans l'église de l'Annunziata	U CAMPANILE	31/03/2022	17 351,40
2031	Frais d'études - Création d'une maison médicale	SARL ETTORI JEAN-PIERRE	28/02/2022	4 000,00
TOTAL				39 570,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification / Montant	RAR
1322	Remplacement des chauffages dans l'église de l'Annunziata	Collectivité de Corse	ARR 2021 18201 SAT du 06/12/2021 (10 208€)	10 208,00
1322	Réalisation de la Base d'Adresse Locale de la commune	Collectivité de Corse	ARR 2022-12509 DADIM du 25/05/2022 (7 200 €)	2 160,00
1322	Système de réservation et de visite de l'église Saint-Michel	Collectivité de Corse	ARR 2022-16659 DADIM du 02/08/2022 (7591,25 €)	7 591,25
1322	Création d'un socle numérique dans l'école élémentaire	Collectivité de Corse	ARR 2021 18196 SAT du 06/12/2021 (9 002€)	9 002,00
1321	Acquisition d'un four de remise et maintien en température	Etat	CONVENTION CAS21D02B000003 du 29/11/2021 (3 453,50 €)	3 453,50
TOTAL				32 414,75